



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de Landébia

Par arrêté préfectoral du..... **20 DEC. 2023**....., une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par le GAEC de BONNE FONTAINE, exploité au lieu-dit « 1 rue du Ratel » à Landébia pour un élevage bovin soumis au régime de l'enregistrement.

Les pièces du projet sont déposées en mairie de Landébia pendant quatre semaines du 23 janvier 2024 au 20 février 2024.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique>

Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, aux heures d'ouverture de la mairie, formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet **ou** adresser toute correspondance au préfet des Côtes d'Armor (direction départementale de la protection des populations – 9 rue du Sabot- B.P. 34 – 22440 Ploufragan) **ou** par voie électronique à l'adresse suivante ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr avant la fin du délai de la consultation du public.

Mairie de Landébia	
Horaires pour consultation du public	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	14 H - 17 H 30
mardi	14 H - 17 H 30
mercredi	13 H 30 - 15 H 30
jeudi	14 H - 17 H 30
vendredi	14 H 17 H
samedi	fermé

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- d'un arrêté préfectoral de refus ;
- d'une instruction selon la procédure prévue pour les autorisations environnementales ;

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.